

Téléphonie

RESERVEZ VOTRE TELEPHONE WIFI !

Ca y est ! Les téléphones WiFi de Free que nous vous avons présentés jeudi dernier (cf. <http://www.aduf.org/archives/pdf/0651.pdf>) sont disponibles à la Freefouille ;-)... enfin... dans la console de gestion des détenteurs d'une Freebox HD (cf. <http://subscribe.free.fr/login>) à la rubrique *FONCTIONNALITÉS OPTIONNELLES/ Acheter des accessoires pour votre Freebox*. Notez qu'il s'agit en réalité d'une « pré-commande » puisque les premières livraisons n'auront lieu qu'« à partir de fin octobre ».



Télévision

PAYANTES EN MULTIPOSTE

Au début, seules les chaînes gratuites du bouquet Freebox TV étaient disponibles via le service Multiposte (cf. <http://adsl.free.fr/tv/multiposte>). Puis, en septembre, une poignée de chaînes payantes se sont greffées à notre playlist (Paris Première, Téva, etc...).

Depuis aujourd'hui, toutes les chaînes payantes auxquelles un Freenaute est abonné sont accessibles via le service Multiposte (à l'exception des chaînes du groupe Canal+, de Boomrang, de CNN et de toutes les chaînes nécessitant la saisie du code parental pour être visionnées). Pour les faire apparaître dans notre playlist, il suffit de rebooter sa Freebox.

Fibre optique

CHANTAGE A LA FIBRE

Avec la perspective du grand chantier national de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) est né - dans l'esprit de France Telecom et sympathisants locataires de Bercy... - l'idée que les autorités régulatrices devrait accorder un avantage concurrentiel aux opérateurs-investisseurs qui prendront le risque d'engager les sommes pharaoniques nécessaires au financement du projet.



Ainsi, en juin dernier, François Loos, notre Ministre Délégué à l'Industrie (Vous savez ? Le collègue de travail d'un certain Thierry Breton, ex-PDG de France Telecom...) avait été à la rencontre de Viviane Redding, commissaire européen à la société de l'information, défendre la position et les intérêts de notre opérateur historique (cf. <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-tres-haut-debit-france-telecom-doit-etre-favorise-selon-francois-loos-19737.html>) qui verrait d'un bon oeil - par exemple - qu'on le laisse exploiter sa future fibre sans obligation de dégroupage, c'est-à-dire, sans devoir la louer aux opérateurs tiers comme il le fait aujourd'hui avec son réseau de cuivre, ceci, dit-il, le temps du retour sur investissement... et surtout le temps de s'en mettre plein les poches - appelons Félix Félix ;-) - avec des forfaits FTTH sans concurrence vendus 70 €/mois !

Sauf que France Telecom devra sans doute revoir son business plan. D'abord, parce que Bruxelles apprécie modérément la recrudescence des velléités monopolistes chez certains opérateurs historiques (en Allemagne, par exemple, Deutsche Telekom tente actuellement d'obtenir quelques commodités concurrentielles par voie parlementaire). Ensuite, revenons en France, comment pourrait-on accorder un moratoire à France Telecom alors que Free a déjà fait savoir que son futur FTTH serait ouvert à ses challengers dès le premier jour ? (cf. http://iliad.fr/presse/2006/CP_11092006_cp4.pdf) Si le petit Poucet des Telecoms est capable de s'émanciper tout en mettant ses infrastructures à disposition de ses concurrents (et par extension, à disposition de l'intérêt général), on peut imaginer que sa Majesté France Telecom puisse en faire de même... sans faire appel - la requête est presque indécente - au « protectorat » du régulateur.

D'ailleurs, fort heureusement, ce régulateur ne semble pas disposé à dérouler un tapis rouge sous le pied d'Orange : « *Le cadre actuel est suffisamment souple pour rendre compatibles d'une part, la préservation de l'ouverture de l'infrastructure à tous les opérateurs qui souhaitent y accéder et d'autre part, la rentabilité de l'investissement nouveau dont le financement serait, en quelque sorte, mutualisé* » a déclaré Paul Champsaur, président de l'ARCEP (cf. <http://www.arcep.fr>), au Salon BroadBand World Forum Europe qui se tient depuis lundi à Paris.

« Si vous souhaitez que l'on mette la main à la poche pour financer le FTTH, laissez-nous nous engraisser avec » quémandent à demi-mots les opérateurs historiques. « Chantage inacceptable ! » répond l'ARCEP, avant d'ajouter - cette fois, dans le texte ;-) - que d'accéder aux demandes de France Telecom et consorts « *aurait pour effet de reconstituer une situation de monopole dans les nombreux pays européens (...) où la seule infrastructure alternative, à savoir le câble, est faiblement développée* ».

Y'a pas à dire, en France, en tout cas, le projet de FTTH de Free est arrivé à point nommé...

Agisse, agite, grandisse et vive longtemps la concurrence !